



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-149

Déposé le : 27.03.18

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 115 et 116 LGC** L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.**

Titre de l'interpellation Quelle énergie pour la digitalisation du canton de Vaud ?

## Texte déposé

Le 16 novembre 2017, le conseil d'État annonce qu'il devient membre actif de DigitalSwitzerland. Cette démarche s'inscrit dans le programme de législature 2017-2022. Il entend aussi jouer un rôle moteur tant en Suisse romande qu'au niveau national dans ce domaine. Auparavant, en septembre 2017, la Feuille des avis officiels sortait un numéro spécial sur la digitalisation.

Mais parallèlement, on apprend aussi que le coût de fonctionnement énergétique d'Internet représente environ 2% de la consommation globale d'électricité, soit 9 milliards de dollars chaque année. 10 requêtes sur Google équivalent environ à 30 minutes d'éclairage d'une lampe de bureau. Si on multiplie cette donnée par 3 milliards d'utilisateurs, on se rend compte que l'impact global est conséquent.

On apprend aussi que chaque transaction de bitcoin consomme 215 kWh (autant qu'un ménage américain en une semaine) et qu'on dénombre 300'000 opérations par jour avec le bitcoin, ce qui veut dire que l'énergie consommée annuellement rien que pour le bitcoin pourrait alimenter 2,35 millions de foyers américains.

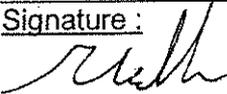
Dans le cadre de son étude sur les enjeux et opportunités de l'économie numérique, le SPECO et Innovaud ont défini neuf domaines d'activités à analyser. Un de ces domaines est l'énergie et l'environnement.

Ainsi, nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'État :

1. Est-ce que le Conseil d'État estime que cette digitalisation va engendrer des économies d'énergie ? si oui, peut-on estimer, ou au moins identifier ces économies ?
2. Plus globalement, quelles améliorations l'économie numérique apporte-t-elle à l'environnement ?

Commentaire(s)

Conclusions  
Souhaite développer  Ne souhaite pas développer

<u>Nom et prénom de l'auteur :</u> Maurice Mischler	<u>Signature :</u> 
<u>Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :</u>	<u>Signature(s) :</u>

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**